

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISESyndicat mixte
Artois
MobilitésEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du jeudi 28 mai 2026

Le jeudi 28 mai 2026 à 10h00, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.

Régulièrement convoqué
le 19/05/2026La présidence a été assurée par **M. Alain DUBREUCQ, Président**, assisté de M. Christophe PILCH, 1^{er} vice-président, M. David THELLIER 2^{ème} vice-président et M. Tony MOULIN, 3^{ème} vice-président.**Objet : Élection des
membres du bureau
d'Artois Mobilités
(point 3)**Titulaire(s) présent(s)**CABBALR** (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane) : M. Julien DAGBERT ; M. Sébastien DARRAS ; M. Olivier GACQUERRE ; M. Jean-Marie MACKE ; M. David THELLIER.**CAHC** (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) : Mme Valérie CUVILLIER ; M. Marcello DELLA FRANCA ; M. Christian MUSIAL ; M. Christophe PILCH ; M. Philippe KEMEL.**CALL** (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Nicolas CHERET ; Mme Martine CHWICKO ; M. Romain DRUMEZ ; M. Alain DUBREUCQ ; M. Tony MOULIN ; M. André KUHCINSKI ; M. Maurice VISEUX.Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)**CABBALR** : M. Arnaud MONTEWIS ; M. Nicolas CARRE**CAHC** : M. Daniel MACIEJASZ ; M. Arnaud RAISON.**CALL** : Néant**RÉSULTAT DU VOTE :**Nombre de titulaires
en exercice :
21Nombre de titulaires
présents :
17Nombre de suppléants
présents :
9Nombre de suppléants
votants :
4Pouvoir(s) :
0Nombre total de
votants :
21Suppléant(s) présent(s)**CABBALR** : Mme Laëtitia MARIINI ; M. Gaëtan VERDOUCQ.**CAHC** : M. Jérôme VALLIN ; Mme Mildred WERQUIN.**CALL** : M. Sébastien OGEZ ; Mme Violette DUFOUR ; Mme Sylvie LANCRY ; M. Fabrice PLANQUE ; Mme Anne-Marie DUHAMEL.Suppléant(s) absent(s) / excusé(s)**CABBALR** : M. Hervé DEROUBAIX ; Mme Sophie DUBY ; M. Maurice LECONTE ; M. Jacky LEMOINE ; M. Jacques SWITALSKI.**CAHC** : M. Didier BONNET ; M. Régis DELATTRE ; Mme Aurore FERNANDEZ ; M. Charly MEHAIGNERY ; Mme Inès TAOURIT.**CALL** : M. David KUZNIREK ; M. Bruno TRONISuppléances : M. Jérôme VALLIN représente M. Arnaud RAISON ; Mme Mildred WERQUIN représente M. Daniel MACIEJASZ ; Mme Laëtitia MARIINI représente M. Arnaud MONTEWIS ; M. Gaëtan VERDOUCQ représente M. Nicolas CARRE.Secrétaire de séance : M. Julien DAGBERTAccusé de réception du
contrôle de légalité
Le :Administration : M. Paskal BARBELETTE ; M. Quentin DENOYELLE ; M. Benoît DESCAMPS ;
Mme Stéphanie HUBINET ; Mme Elise POUILLET ; M. Fabrice SIROPPublication
Le :Certifié exécutoire
Le :

LE COMITÉ RAPPELLE que conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse d'Artois Mobilités ;

- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : Élection des membres du bureau d'Artois Mobilités

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5211-8, et les articles L.5211-1 et -2 rendant applicables à Artois Mobilités les règles de fonctionnement des conseils municipaux ;

Vu l'article L.2122-7 du CGCT applicable aux syndicats mixtes de type fermés ;

Vu les statuts d'Artois Mobilités, et notamment l'article 13, précisant que le bureau syndical est composé du président du syndicat, des 3 vice-présidents, ainsi qu'éventuellement d'un ou plusieurs autres membres ;

Après avoir entendu l'exposé du président,

Et après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : FIXE à 10 le nombre de membres du bureau syndical : le président du syndicat, les 3 vice-présidents, et 6 autres membres ;

Article 2 : PROCÈDE à l'élection des membres du bureau d'Artois Mobilités à la majorité absolue, conformément au détail figurant ci-dessous :

- **Élection d'un 5^{ème} membre du bureau**

Est candidat : M. Sébastien DARRAS

M. Sébastien DARRAS a obtenu 21 voix.

ÉLIT, à la majorité absolue, **M. Sébastien DARRAS** en qualité de membre du bureau syndical d'Artois Mobilités.

- **Élection d'un 6^{ème} membre du bureau**

Est candidat : Mme Valérie CUVILLIER

Mme Valérie CUVILLIER a obtenu 21 voix.

ÉLIT, à la majorité absolue, **Mme Valérie CUVILLIER**, en qualité de membre du bureau syndical d'Artois Mobilités.

- **Élection d'un 7^{ème} membre du bureau**

Est candidat : M. André KUCHINSKI.

M. André KUCHCINSKI a obtenu 21 voix.

ÉLIT, à la majorité absolue, **M. André KUCHCINSKI**, en qualité de membre du bureau syndical d'Artois Mobilités.

- **Élection d'un 8^{ème} membre du bureau**

Est candidat : M. Olivier GACQUERRE

M. Olivier GACQUERRE a obtenu 21 voix.

ÉLIT, à la majorité absolue, **M. Olivier GACQUERRE**, en qualité de membre du bureau syndical d'Artois Mobilités.

- **Élection d'un 9^{ème} membre du bureau**

Est candidat : M. Christian MUSIAL.

M. Christian MUSIAL a obtenu 21 voix.

ÉLIT, à la majorité absolue, **M. Christian MUSIAL**, en qualité de membre du bureau syndical d'Artois Mobilités.

- **Élection d'un 10^{ème} membre du Bureau**

Est candidat : M. Nicolas CHÉRET.

M. Nicolas CHÉRET a obtenu 21 voix.

ÉLIT, à la majorité absolue, **M. Nicolas CHÉRET**, en qualité de membre du bureau syndical d'Artois Mobilités

Article 2 : PRÉCISE que le bureau syndical est composé de :

M. Alain DUBREUCQ	PRÉSIDENT
M. Christophe PILCH	1er vice-président
M. David THELLIER	2^{ème} vice-président
M. Tony MOULIN	3^{ème} vice-président

M. Sébastien DARRAS	Membre du bureau
Mme Valérie CUVILLIER	Membre du bureau
M. André KUCHINSKI	Membre du bureau
M. Olivier GACQUERRE	Membre du bureau
M. Christian MUSIAL	Membre du bureau
M. Nicolas CHÉRET	Membre du bureau


Alain DUBREUCQ
Président d'Artois Mobilités

Fait et délibéré le 28 mai 2026
Pour extrait certifié conforme.